

**Proposition d'attribution de subventions de la ville de DIJON
Au titre du contrat de ville – compléments programmation 2023**

Quartier concerné	PILIERS	Enjeux	Actions	Porteurs de projet	Service instructeur	Montant global Du projet 2023	Subvention Contrat de ville 2023	Subvention Contrat de ville 2023
Fontaine d'Ouche	CADRE DE VIE DES HABITANTS	Intensifier la rénovation énergétique des bâtiments	Médiation sociale pour la mobilisation des citoyens dans le cadre du projet Response	PIMMS MÉDIATION DIJON	Proximité citoyenneté	24 724 €	21 600 €	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
Grésilles	COHÉSION SOCIALE	Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	Programme de Colocations à Projets Solidaires (KAPS) : favoriser l'accès au logement des étudiants et renforcer la synergie avec les acteurs du territoire par le déploiement d'actions solidaires en faveur des habitants du quartier.	AFEV	Proximité citoyenneté	60 000 €	15 000 €	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n°21-119 du 3 février 2021, dès que celui-ci sera devenu exécutoire.
TOTAL						84 724 €	36 600 €	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent, soit versé en partie à l'association, soit versé en totalité à l'association.